

Question d'actualité posée au Conseil Communal de Genappe le 24 mars 2026 : La traversée d'Houtain-Le-Val

Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs les Echevins,

Je vous interpelle ce soir concernant la circulation dans Houtain Le Val. La rue des Ecoles est bien entendu toujours concernée mais aujourd'hui c'est surtout la N93 qui nous préoccupe. Vous êtes, à l'heure actuelle, certainement au courant de l'accident grave qui a eu lieu il y a peu le long de cette route. Celui-ci aurait pu coûter la vie à l'une des citoyennes de Genappe, et il s'en fallut d'ailleurs de peu.

Comme il l'a été indiqué lors d'une délibération du conseil communal en janvier 2021, ce problème de circulation est régulièrement remis en cause depuis un certain nombre d'années et c'est encore le cas aujourd'hui, d'autant plus à la suite de ce malheureux accident.

En janvier 2021 donc, le conseil prenait connaissance du rapport final de l'étude sur le plan de circulation dans Houtain-Le-Val qui établissait les grands axes de travail suivants :

- Le trafic de transit dans le village
- Le stationnement
- L'apaisement du cœur du village
- Le charroi lourd
- L'amélioration des conditions de déplacements des modes actifs.

À la suite de cela, le service Environnement avait présenté un plan d'action reprenant, entre autres choses :

1. La mise en zone 30 notamment de la rue des Ecoles ET de la N93 au niveau du carrefour
2. La pose de signaux f4a et f4b aux entrées et sorties de zones
3. Des aménagements de voiries aux entrées et sorties de zones
4. Des effets de porte aux entrées et sorties de l'agglomération
5. Des chemins piétons à aménager le long de la N93

Je ne vais pas citer tous les points prévus, la liste est longue...

Néanmoins, il semble premièrement que les quelques aménagements effectués se révèlent insuffisants, mais surtout que la grosse majorité des éléments prévus pour la sécurisation de la traversée d'Houtain-Le-val indiqués dans la fiche 06 de la phase 3 du plan d'action, développé en 2013 (!), n'aient pas été mis en œuvre du tout !

En effet :

- La circulation dans la rue des Ecoles s'avère très compliquée aux quotidiens :
  - ✚ La zone 30 n'est pas respectée créant une grande insécurité : n'oublions pas qu'une petite école se trouve dans la rue
  - ✚ Les charrois lourds circulent toujours et bien trop vite pour leur tonnage alors qu'ils sont semble-t-il interdits de circulation comme il a été répondu par mail à une riveraine fin décembre 2025, ayant pour conséquences de nombreuses vibrations dans les maisons à toute heure du jour et de la nuit ainsi que des fissures dans les murs de façade
  - ✚ Les aménagements de voiries semblent inexistantes sous leurs roues et n'ont donc que peu d'efficacité
  - ✚ Le stationnement dans la rue est toujours aussi problématique, pénalisant les riverains eux-mêmes qui n'ont parfois plus accès à leur domicile et qui se retrouvent, par la même occasion, en infraction alors qu'ils cherchent à rentrer chez eux
  - ✚ Les véhicules sont régulièrement accidentés ou abîmés
  
- Quant à la N93 :
  - ✚ La zone 50 est plus que largement ignorée malgré le radar situé avant la Ferme aux légumes car l'infrastructure de cette route est conçue comme un axe de transit rapide. Ce que nous pouvions encore évoquer en termes d'insécurité devient aujourd'hui un vrai problème de sécurité publique : des enfants, des piétons, des cyclistes circulent sur cette voie.
  - ✚ Plusieurs endroits sont très à risques malgré la zone 50 : l'aboutissement de la rue de Fonteny et de la rue des Marlières sur le N93 – le passage devant le centre d'esthétique « Beauty

By Jenny », devant le restaurant « Chez Ginette » ou encore devant le « Wine Corner ».

Concrètement, cela signifie que tant que la route ne contraindra pas physiquement la vitesse, les limitations ne resteront que théoriques. Et à l'heure actuelle, le risque n'est plus seulement une hypothèse : il est bel et bien devenu réel !

Les habitants ont le droit d'être en sécurité et à un minimum de calme « considérant que les communes ont pour mission de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, DE LA SURETE ET DE LA TRANQUILLITE DANS LES RUES, LIEUX et édifices publics », comme indiqué dans l'extrait du registre aux délibérations du conseil communal datant du 21 décembre 2021.

Dans ce contexte, j'aimerais vous demander ceci :

- Que prévoyait-il exactement comme mesures concrètes pour contrôler le bon respect des recommandations – interdictions – modifications de circulation ?
- Quelles mesures sont prévues AUJOURD'HUI pour pallier aux inefficacités des mesures prises ?
- Comment expliquez-vous que tant de mesures n'aient pas abouti ?
- Que prévoyez-vous de faire pour rendre cette route plus sécurisée pour tout le monde ? Et dans quel délai ?

Pour conclure, je vous propose un rapide petit calcul :

- Cela fait maintenant plus de 5 ans que ce plan de circulation a été émis ;
- Sachant que les plaintes à ce sujet étaient déjà récurrentes à cette époque ;
- Considérant que la fiche 6 de la phase 3 du plan d'action concernant la sécurisation de la traversée de Houtain-Le-Val date elle-même d'avril 2013 ;

- Considérant que si cette fiche a été élaborée en 2013, les plaintes des riverains dataient déjà plus que probablement de plusieurs années auparavant ;

Cela fait maintenant au minimum 15 ans que les riverains se plaignent de conséquences désastreuses sur leur bien être et leur environnement, certains évoquant même la possibilité de quitter le village pour retrouver plus de sécurité et de quiétude ailleurs qu'à Houtain-Le-Val. Ailleurs qu'à Genappe où ils ont la sensation de ne pas être entendus.

Plus de 15 ans de patience... pour en arriver là...